

Crypto & TradFi

Mars 2026 a marqué un tournant opérationnel pour la réglementation européenne du secteur crypto. MiCA sort de la phase normative pour entrer dans le concret : exigences de compétences, passeport transfrontalier, listes noires actualisées. Pendant ce temps, le Royaume-Uni accélère son propre cadre. Tour d'horizon des évolutions qui comptent pour les investisseurs.

MiCA : le cadre réglementaire européen pour les PSCA est désormais complet

Plusieurs autorités nationales, dont le régulateur finlandais, ont confirmé que les dernières orientations de l'ESMA complètent le dispositif applicable aux prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA). Ces guidelines portent notamment sur les exigences de connaissances et de compétences du personnel, y compris pour les personnes impliquées indirectement dans la communication sur les crypto-actifs. MiCA établit désormais des règles harmonisées en matière de transparence, d'autorisation et de supervision dans toute l'UE.

Impact investisseurs

- Meilleure qualité de l'information fournie par les plateformes et intermédiaires
- Réduction des asymétries entre pays membres, meilleure comparabilité des acteurs
- Consolidation probable du marché autour des acteurs conformes
- Crédibilisation accrue auprès des investisseurs institutionnels

CSSF circulaire 26/909 : les compétences du personnel crypto sous surveillance renforcée

La CSSF a transposé les orientations ESMA sur les connaissances et compétences dans le cadre de MiCA via la circulaire 26/909. Les prestataires de services sur crypto-actifs (CASPs) doivent garantir que les collaborateurs en contact client disposent d'un haut niveau de qualification et de formation continue — avec des exigences encore renforcées pour les activités de conseil. Des dispositifs internes d'évaluation régulière sont requis. Une étape clé vers l'alignement des standards crypto sur ceux de la finance traditionnelle.

Impact investisseurs

- Interlocuteurs mieux formés, risque réduit de mauvaises recommandations
- Écartement progressif des acteurs les moins structurés
- Cadre plus exigeant favorable à l'entrée des institutionnels
- Coûts de conformité accrus pouvant entraîner une concentration du secteur

AMF : premiers effets visibles du passeport MiCA sur le marché français

L'AMF a annoncé le 26 mars 2026 son alignement sur les orientations ESMA relatives aux compétences du personnel des PSCA, applicables à compter du 28 juillet 2026 pour tous les prestataires agréés ou notifiés. Signal fort : l'offre crypto en Europe ne dépend plus des seuls régimes nationaux historiques, mais d'un passeport réglementaire européen commun. La qualité du superviseur d'origine et le périmètre exact des services autorisés deviennent des critères de sélection croissants.

Impact investisseurs

- Pour les particuliers : davantage de prestataires opérant sous un cadre MiCA unifié
- Pour les professionnels : standardisation du cadre commercial et onboarding, meilleure comparabilité

AMF : mise à jour des listes noires - nouveaux noms en crypto et dérivés

Le 24 mars 2026, l'AMF a mis à jour ses listes noires avec l'ajout de nouveaux acteurs non autorisés : coinstancy.com et summit.io en catégorie crypto-actifs ; www.financiere.diamonds et directverge.com en produits dérivés sur crypto-actifs. Ces listes sont régulièrement actualisées mais non exhaustives.

Impact investisseurs

- Pour les particuliers : vérifier systématiquement le statut du prestataire avant tout investissement, notamment en cas de promesse de rendement élevé ou de virement vers l'étranger
- Pour les professionnels : outil utile pour les processus de due diligence, filtrage contreparties et veille fraude

AMF, Banque de France, Trésor : un groupe stratégique dédié à la tokenisation de la finance

Les autorités françaises ont lancé un groupe de place consacré à la tokenisation, avec trois axes de travail : le développement d'actifs de règlement tokenisés (stablecoins, dépôts tokenisés) et leur articulation avec une éventuelle MNBC interbancaire ; la tokenisation d'instruments financiers ; le développement d'infrastructures de marché basées sur la DLT. Cette initiative traduit une intégration croissante de la blockchain dans les infrastructures financières traditionnelles.

Impact investisseurs

- Nouvelles opportunités sur des segments encore émergents (actifs tokenisés, stablecoins)
- Lecture fine des modèles économiques et des risques associés toujours nécessaire

FCA Work Programme 2026/27 : le Royaume-Uni vise un rôle de hub crypto mondial

Publié le 26 mars 2026, le programme de travail annuel de la FCA affiche une ambition claire : faire du Royaume-Uni un centre majeur des actifs numériques, en lançant un "regulatory gateway" prévu pour septembre 2026. Le document met également l'accent sur le soutien à la croissance, la protection des consommateurs et la lutte contre la criminalité financière.

Impact investisseurs

- Pour les investisseurs crypto : marché britannique plus lisible, acteurs progressivement autorisés
- Pour les institutionnels : éléments influençant les choix de juridiction et de structuration produit
- Double ligne FCA maintenue : plus d'innovation, mais vigilance accrue sur la fraude

En synthèse

Le marché crypto européen entre dans une phase de maturité opérationnelle. Entre l'activation progressive de MiCA, l'essor des projets de tokenisation et le renforcement des exigences de conformité, le secteur poursuit sa convergence vers les standards de la finance traditionnelle. Pour les investisseurs, cela se traduit par un environnement plus sécurisé, mais aussi plus sélectif : la qualité et le statut réglementaire du prestataire deviennent des critères de sélection déterminants. Les crypto-actifs demeurent par nature une classe d'actifs risquée et la rigueur dans l'allocation et la due diligence reste indispensable.

Cette publication est fournie à titre strictement informatif et ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation personnalisée, ni une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers ou des crypto-actifs.

Les informations présentées reflètent une analyse générale des dynamiques de marché et des évolutions réglementaires à la date de publication. Elles ne tiennent pas compte de la situation personnelle, des objectifs d'investissement ni du profil de risque de chaque lecteur.

Malgré les soins apportés à la sélection et à la vérification des sources, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations. Les marchés financiers et les crypto-actifs présentent des risques élevés, notamment de volatilité et de perte en capital.

En conséquence, toute décision d'investissement relève de la seule responsabilité du lecteur et doit, le cas échéant, être prise avec l'appui de conseillers professionnels qualifiés.